



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-38813>

Département(s) de publication : **54**

Annonce n° **24-38813**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil départemental Meurthe et Moselle

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22540001900785

Ville : NANCY

Code postal : 54000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 54

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/>

Identifiant interne de la consultation : A24300002

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : commandepublique@departement54.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 383945549

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : La liste des pièces de la candidature figure au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : La liste des pièces de la candidature figure au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : La liste des pièces de la candidature figure au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 25/04/2024 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentations de variantes : Non
Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Démolition du viaduc de Herserange - Déplacement des réseaux AEP - EU et réseaux secs

Code CPV principal - Descripteur principal : 45111100

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Une période de préparation du chantier de 2 mois est prévue, non incluse dans le délai d'exécution du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Une retenue de garantie de 5,0 % du montant initial du marché sera constituée. Une avance peut être demandée par le titulaire. Par tranche de 10 000 euros HT, le titulaire doit réaliser 5 h d'insertion. La gestion des déchets du chantier du titulaire sera analysée lors de la remise de son offre. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas négocier et pourra attribuer le marché sur la base de l'offre initiale conformément aux dispositions de l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique

Lieu principal d'exécution du marché : Viaduc de Herserange 54440 - HERSERANGE

Durée du marché (en mois) : 6

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Toutes les entreprises seront convoquées en même temps 15 jours après la date de lancement du marché et cette visite fera l'objet d'un relevé de décision sur les points abordés lors de la visite. Veuillez contacter J-L. Touly : 03.83.94.53.57 ou G. Toussaint : 03.83.94.53.63

Autres informations complémentaires : La durée prévisionnelle du marché est de dix-huit (18) mois. Le présent marché public est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à expiration du délai de garantie de parfait achèvement ou à la levée de la dernière réserve si la réception est assortie de telles réserves. La période de préparation débute à compter de la date fixée par ordre de service.

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Par dérogation à l'article 18.2.3 du CCAG Travaux, si des intempéries non visées par une disposition légale ou réglementaire ou d'autres phénomènes naturels s'avèrent de nature à compromettre la bonne exécution des travaux, le maître d'oeuvre peut prescrire l'arrêt momentané des travaux ou l'autoriser sur la proposition de l'entrepreneur et le délai d'exécution est prolongé d'autant. Les travaux feront l'objet d'une garantie de parfait achèvement de 1 an dont le point de départ est la date de réception des travaux. Les modalités de cette garantie sont définies à l'article 44.1 du CCAG-Travaux. Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée. Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation. Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou

PADES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient. La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation au stade de la remise de l'offre, seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/04/2024